

mon  
mémo



Stagiaire

2018-2019



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...  
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.  
Là, t'es content d'être à la MAIF.
- Pourquoi ?
- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,  
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.
- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,  
c'est toi qui dois être perdu.



## MÉTIERIS DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50€** par an (tarif 2018).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

**Pour plus d'informations : [maif.fr/offreeducation](http://maif.fr/offreeducation). On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

# SOMMAIRE



## UNE BELLE ET GRANDE AVENTURE COMMENCE POUR VOUS



Votre entrée dans le métier est une chance pour l'École. Votre motivation, votre enthousiasme, vos idées enrichiront le travail collectif des équipes éducatives, pour faire apprendre et faire réussir chaque élève, pour former des futurs citoyens éclairés, épanouis et émancipés.

Dès votre affectation dans votre école ou

votre établissement, vous serez accompagné-e et conseillé-e par vos tuteurs, tout au long de votre année de stage.

Les équipes du SE-Unsa vous accompagneront elles-aussi, pour répondre à vos questions, éclaircir vos doutes, vous informer sur les grandes étapes de cette année si particulière, mais aussi sur votre carrière, et plus généralement sur votre métier.

Éduquer, enseigner, former, accompagner, vous êtes maintenant au cœur de l'École de la République.

Le SE-Unsa est à vos côtés pour que cette première année, comme les suivantes, soit une année de réussites pour vous et pour vos élèves.

**Karine Lamoureux,**

*Secrétaire nationale* Formation et développement professionnel

Ma check-list  
p. 4-5

Mon argent et moi  
p. 6-7

Comprendre  
ma fiche de paie  
p. 8-9

Mon année de stagiaire  
p. 10 à 12

Mutations  
p. 13

Le SE-Unsa et moi  
p. 14

### *Pour nous contacter*

# Ma check-list de rentrée

## **J'ai noté mon Numen dans un endroit sûr**

Le numéro d'identification de l'Éducation nationale est un identifiant professionnel. Il vous sera demandé pour toutes les opérations importantes de votre carrière.

**À savoir :** le troisième caractère et les trois derniers sont des lettres majuscules et non des chiffres (attention à la confusion classique entre « O » et zéro)

## **J'ai récupéré mon adresse e-mail pro**

Vous disposez d'une adresse professionnelle accessible à partir du site internet de votre académie. Vous pouvez rediriger vos e-mails de manière automatique vers votre boîte privée.

Le format de votre adresse est : [prenom.nom@ac-academie.fr](mailto:prenom.nom@ac-academie.fr) (avec éventuellement un chiffre en cas d'homonymes).

Votre identifiant est la première lettre de votre prénom, puis votre nom (tout attaché et en minuscules avec éventuellement un chiffre en cas d'homonymes). Votre mot de passe par défaut correspond à votre Numen, vous pouvez le modifier.

**À savoir :** votre identifiant sera identique pour les autres applications comme I-Prof, de même que votre mot de passe.

## **J'ai accédé à mon compte I-Prof**

Il vous permet de consulter et compléter votre dossier administratif, dialoguer avec votre correspondant de gestion, signaler un changement de situation, saisir votre demande de mutation, etc.

Pour accéder à votre dossier, saisissez votre identifiant et votre mot de passe (voir ci-dessus).

## **J'ai signé mon arrêté d'affectation**

Pour officialiser votre affectation, vous recevrez un arrêté d'affectation. Après vérification, il faut obligatoirement le signer.

***J'ai fait ma demande de reclassement***

C'est une opération qui permet de prendre en compte tout ou partie de votre ancienneté professionnelle en fonction du type de concours passé.

***J'ai fait une visite médicale chez un médecin agréé***  
pour obtenir un certificat d'entrée dans la Fonction publique.

***J'ai pensé à souscrire une assurance professionnelle***  
Cela peut être utile pour vous conseiller, vous protéger et vous défendre.

**À savoir :** en partenariat avec la MAIF, l'Autonome de solidarité laïque propose l'Offre Métiers de l'Éducation, pour vous protéger contre les risques inhérents à votre activité professionnelle : défense de vos droits et responsabilités, protection des dommages corporels, soutien moral.

Le SE-Unsa, c'est pour vous des interlocuteurs Entrée dans le métier compétents, dynamiques et présents sur tout le territoire. Ils vous écoutent, vous informent, vous aident à faire de bons choix et vous accompagnent ! Contactez-les : [xx@se-unsa.org](mailto:xx@se-unsa.org) (remplacer xx par le numéro du département).



# Mon argent et moi

## Mon premier salaire

Lors de votre recrutement, vous intégrez le corps des professeurs des écoles, certifiés, agrégés, PLP, PEPS, PsyEN ou des CPE, au grade de la « classe normale ».

Ce grade est actuellement divisé en 11 échelons qui définissent la rémunération. Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, vous commencez à l'échelon 1 avec un salaire net approché de 1 434 € environ. Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, vous passerez à l'échelon 2 soit environ 1 632 €.

Le passage d'un échelon à l'autre est appelé « avancement » (ou promotion). Le déroulement de carrière des enseignants, PsyEN et CPE, suit des règles précises et est suivi par les élus du personnel lors des commissions paritaires.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org)



## Mon reclassement

*C'est une opération qui permet de prendre en compte tout ou partie de l'ancienneté que vous avez acquise si vous avez exercé dans la Fonction publique auparavant.*

*À cette situation générale s'ajoutent des dispositions particulières pour les professeurs de la voie professionnelle et les lauréats du 3<sup>e</sup> concours qui peuvent voir leur contrat privé pris en compte.*

*Le reclassement sert à déterminer un nouvel échelon de rémunération et donc à gagner plus !*

*Il se fait à la nomination en qualité de stagiaire, sur demande des intéressés.*

**Adhérent :**  
le SE-Unsa vous propose le calcul de votre reclassement.

## Aides financières

- Tous les fonctionnaires stagiaires ont droit au remboursement de 50 % de leur **abonnement de transport** (bus, train, vélo,...) dans la limite de 86,16 € par an.

- **Indemnité forfaitaire de formation (IFF) et indemnités de stage**

Si vous êtes stagiaire mi-temps en alternance et si la commune de l'Espé est distincte de la commune de votre école ou établissement ET de votre commune de résidence personnelle, vous pouvez percevoir soit l'IFF (indemnité annuelle d'un montant de 1000 € versée par le rectorat ou l'inspection académique) soit des indemnités de stage pour couvrir en partie les frais liés aux déplacements pour votre formation.

*À savoir : constituent une seule commune toute commune + communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.*

- **Aide à l'Installation des Personnels (AIP)**

C'est une aide à l'accès au logement locatif, une prise en charge des premières dépenses engagées lors de l'installation (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie, frais de déménagement, etc.) :

- remboursement de 900 € maximum pour l'Île-de-France, PACA et en ZUS (zone urbaine sensible) ;
- remboursement de 500 € maximum pour les autres régions.

*À savoir : cette aide est à demander dans les 24 mois qui suivent l'affectation et dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat de location. Contactez votre équipe locale du SE-Unsa pour les modalités de ces dispositifs.*

- **D'autres indemnités** (indemnités de suivi des élèves...) et dispositifs (chèques vacances, Cesu garde d'enfant...) peuvent vous concerner, retrouvez-les dans *Mon argent et moi* (voir encadré ci-dessous).

### En savoir plus

Salaire, primes, impôts, loisirs, vacances, enfants...

À quoi avez-vous droit ?

Le SE-Unsa a réalisé un fascicule détaillant toutes les primes, indemnités, aides financières auxquelles vous pouvez prétendre en devenant fonctionnaire stagiaire. L'équipe locale du SE-Unsa vous l'enverra sur simple demande.



# Comprendre ma fiche de paie

## Le traitement (= rémunération)

### (1) Traitement brut mensuel

votre indice X valeur du point d'indice<sup>(\*)</sup>

12

<sup>(\*)</sup>56,2323 € depuis février 2017

### Supplément familial de traitement (SFT) selon le nombre d'enfants

### Indemnité de résidence (IR)

Selon votre lieu de résidence administrative :  
3 %, 1% ou 0 %

### (2) BI et NBI

Points d'indice supplémentaires pour l'exercice  
d'une responsabilité particulière

## Ce qui s'ajoute

### (1) Les indemnités

(dont l'ISAE 1<sup>er</sup> degré et l'ISOE 2<sup>nd</sup> degré)

### Les primes

Ex : prime d'entrée dans le métier

DRFIP  
DU  
RHONE

GESTION POSTE 603 042

PROFESSEUR

CODE	LIBELLE
101000	TRAITEMENT BRUT
101050	RETENUE PC
200702	IND. SUJETIONS SPECIALES RAPPEL ANN
201882	IND. SUJETION REP+ RAPPEL ANN
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE
401501	C. R. D. S.
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL
403501	COT PAT FHAL DEPLAFONNEE
403801	COT SOLIDARITE AUTONOMIE
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON
411050	CONTRIB. PC
411058	CONTRIBUTION ATI
501080	COT SAL RAPP
501180	COT PAT RAPP
555010	CONTRIBUTION SOLIDARITE

NUMERO SECURITE SOCIAL 4290

COUT TOTAL EMPLOYE

BASE 12 DE L'ANNEE 2 060,48

MONTANT IMPUTABLE DE L'ANNEE 1 722,56

MONTANT IMPUTABLE DU MOIS 1 722,56

COMPTABLE RESONNANT

DRFIP 069

**BULLETIN DE PAYE** N° ORDRE A 41383

MOIS DE JANVIER 2017 TEMPS DE TRAVAIL + DE 120 H

1

DATE	TR	COELES	CN	00	4 04	0445	5	2
A PAYER								
A DEBITER								
TOTAL INFORMATION								
1	2060,48							1
2	344,07							
3	6,42							
						74,09		
						103,57		
						11,84		
								108,18
								10,30
								6,18
								199,87
								1530,52
								6,59
						2	17,52	
								17,52
						3	18,44	
TOTAL DU MOIS								
	2410,97					430,27		1079,16
TOTAL CHARGES PATRONALES								
NET À PAYER								
	1 980,70							

## Les informations administratives

### (1) Temps de travail

+ de 120 h = temps complet

### (2) Votre corps : PE, Certifié,

PLP, PEPS, CPE, Agrégé, PsyEN

### (3) Votre grade

CN : classe normale

### (4) Échelon

Vous commencez à l'échelon 1, vous augmentez avec votre ancienneté.

### (5) Votre indice

Des grilles nationales existent. échelon 1 de la classe normale des certifiés, PE, PLP, PEPS, CPE et PsyEN : 383

Retrouvez tous les indices sur [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org) rubrique *Carrière*

## Ce qui s'enlève

### (1) La pension civile (Pc)

Le taux est de 10,56 %. Il augmente à chaque 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à 2020.

### (2) La retraite additionnelle de la FP (RAFP)

Vos heures supplémentaires, primes et indemnités, vous rapportent des «bonus» pour votre retraite future.

### (3) Les contributions

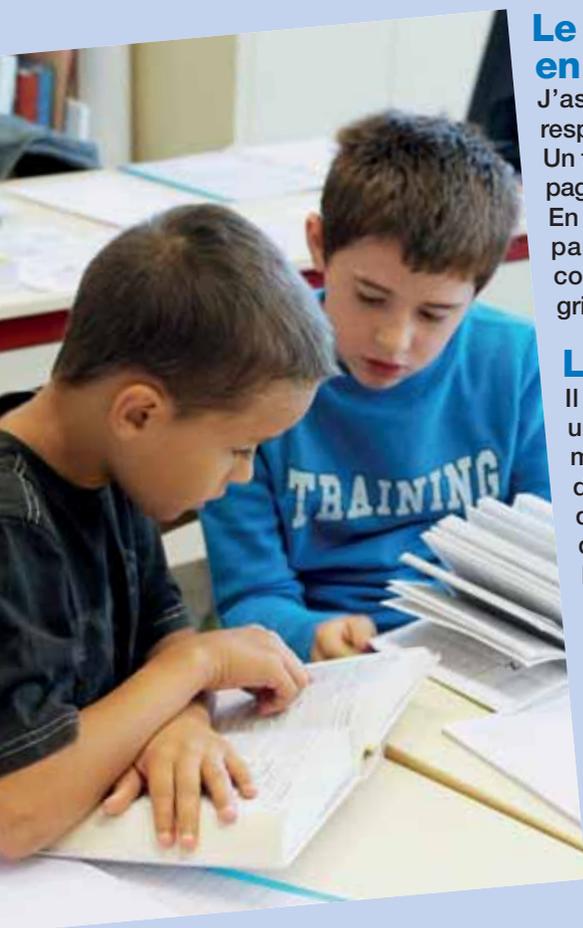
CSG, CRDS, Solidarité

### MGEN

Si vous choisissez la MGEN comme mutuelle, votre cotisation apparaîtra sur votre fiche de paie.

# Une année en alternance

*L'année de formation<sup>(\*)</sup> des professeurs et CPE stagiaires est dite en alternance intégrative. C'est-à-dire avec un demi-service en école ou en établissement et une formation en Espé. Ces deux temps doivent « se répondre » et constituer, tous les deux, cette formation intégrative.*



## Le demi-service en responsabilité

J'assure un demi-service mais en pleine responsabilité.

Un tuteur terrain est nommé pour m'accompagner et me former tout au long de l'année. En fin d'année, il participera à l'avis donné par l'inspecteur sur l'acquisition des compétences professionnelles, selon une grille bien établie.

## La formation à l'Espé

Il s'agit d'une formation universitaire, un des enjeux de l'année sera d'obtenir le master 2 Meef (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Si je détiens déjà un master ou si j'en suis dispensé, mon parcours sera adapté. Dans tous les cas, l'Espé doit également nommer un tuteur Espé qui m'accompagne tout au long de ma formation. En cas de difficultés lors de cette année de stage, un accompagnement complémentaire peut être prévu. N'hésitez pas à demander de l'aide, l'année de stage est bien une année de formation. Votre objectif est le même que celui de l'institution qui vous a recruté : votre titularisation.

<sup>(\*)</sup> Pour les stagiaires PsyEN, nous consulter



# Ma titularisation

C'est un des enjeux majeurs de cette année de fonctionnaire stagiaire. Pour être titularisé, il faut :

- remplir la condition de diplôme du master ou en être dispensé (parent d'au moins trois enfants, sportif de haut niveau ou conditions particulières pour certaines spécialités de la voie professionnelle) ;
- avoir accompli 12 mois de stage ; au-delà de 36 jours d'absence, le stage est prolongé ;
- être évalué favorablement par le jury académique qui émet un avis en se fondant sur le référentiel de compétences du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et sur les avis suivants :
  - l'avis du directeur de l'Espé,
  - l'avis de l'inspecteur, après consultation des rapports des tuteurs,
  - dans le 2<sup>nd</sup> degré, à l'avis de l'inspecteur s'ajoute l'avis du chef d'établissement.

**Si le jury n'est pas favorable à la titularisation**, le recteur, à qui le jury transmet ses conclusions, peut prononcer le renouvellement ou le licenciement. Le jury est souverain, c'est-à-dire qu'une fois prise, il est impossible de revenir sur sa décision. C'est donc en amont qu'il faut agir lorsque les difficultés semblent s'annoncer.

Pour toute question, contactez votre section du SE-Unsa :  
[xx@se-uns.org](mailto:xx@se-uns.org) (remplacer xx par le numéro du département).



# Et moi stagiaire

## Vous avez des questions...

À quelles aides financières puis-je prétendre ?  
Quelle est ma rémunération ?  
Quel est mon temps de service ?  
Comment devient-on enseignant spécialisé ?  
Quand débutent les mutations ?  
Comment se déroulera mon affectation l'année prochaine ?  
Pourrai-je exercer à temps partiel ?

Vos questions trouveront des réponses sur [www.se.unsa.org](http://www.se.unsa.org)

## Échanger, partager...

Vous souhaitez vous enrichir de la pratique de collègues, avoir connaissance en quelques clics de l'analyse d'experts et de pédagogues reconnus ?

Faites un tour sur notre blog ! C'est un espace ouvert, un lieu d'échanges entre enseignants, chercheurs, experts, militants pédagogiques et syndicaux.

Vous y trouverez notamment :

- des témoignages de professionnels ;
- des dossiers sur des pratiques innovantes ;
- des analyses de spécialistes.

Rdv sur [ecolededemain.wordpress.com](http://ecolededemain.wordpress.com)

## Ne restez pas seul·e avec vos questions

Le SE-Unsa est un syndicat national présent dans tous les départements et toutes les académies, avec des militants de terrain experts.

N'hésitez pas à prendre contact avec nos collègues proches de chez vous.

Pour cela, il vous suffit de remplacer xx par le numéro de votre département [xx@se-unsa.org](mailto:xx@se-unsa.org)

# Ma mut' je m'en occupe

Faire les bons choix pour sa première affectation, c'est important ! Parce qu'au SE-Unsa, nous sommes des collègues et que nous connaissons bien le territoire et ses contraintes, nous pouvons vous aider à y voir plus clair.

## Je suis dans le 1<sup>er</sup> degré

Tous les départements n'ont pas les mêmes règles d'affectation de leurs enseignants. Les opérations de mouvement départemental se déroulent en plusieurs étapes et peuvent parfois commencer très tôt (dès janvier).

### Et si je veux changer de département ?

La procédure comprend deux phases :

- **les permutations informatisées** qui sont réservées aux titulaires ;
- **les ineat (entrées)-exeat (sorties)** : envoi et traitement de courriers de demande (mi-mars, dès les résultats des permutations). Nous tenons à votre disposition des lettres-type de demande d'ineat et d'exeat. Certains départements autorisent les stagiaires à y participer.

## Je suis dans le 2<sup>d</sup> degré(\*)

En tant que stagiaire, vous participez obligatoirement aux opérations de mutations à partir de novembre. Il y a deux phases :

- d'abord vers les académies (muts inter) ;
- puis à l'intérieur de celles-ci (muts intra).

Pour chacune, il faut formuler des vœux et à chacun de ces vœux est associé un barème de points prenant en compte votre situation administrative, personnelle et familiale.

(\*) Y compris PsyEN



Retrouvez les coordonnées de l'équipe du SE-Unsa la plus proche de chez vous sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

# Le SE-Unsa et moi

## Un syndicat UTILE pour nos élèves

Nous agissons au quotidien en faveur de l'accueil et la scolarisation de TOUS les élèves afin de permettre à chacun un parcours serein et la meilleure insertion professionnelle et sociale.

## Un syndicat UTILE pour les enseignants et personnels d'éducation

Force de propositions, nous améliorons à l'échelle

nationale comme locale les conditions de travail des collègues pour allier toujours mieux vie pro et vie perso.

Retrouvez-nous sur notre [blog métier](#)



## Un syndicat UTILE pour notre système Éducatif

Organisation exigeante et progressiste, nous sommes capables de distinguer les réformes à soutenir de celles à faire évoluer pour un système éducatif toujours plus juste et plus performant.

Rendez-vous sur notre blog [École de demain](#)

## Un syndicat UTILE pour notre société

Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité sont les 4 piliers soutenant notre conception d'une École républicaine pour un monde équilibré et responsable.

## Découvrez aussi sur notre site [se-unsa.org](#)

- des ressources pédagogiques pour préparer la classe (rubrique *Je suis... entrant dans le métier/Mes premières années*) ;
- notre rubrique *Après la classe* pour partager, se cultiver, s'évader, découvrir des outils pédagogiques...



# À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Comme plus d'1,6 million de Sociétaires,  
faites confiance à la CASDEN !



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme - Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champans-Sur-Marnet. Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138  
BPCE - Société autonome à direction et conseil de surveillance au capital de 165 742 200 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75001 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100  
BROCA & BERENCKE - Illustration : R. Hignac.



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)  
Suivez-nous sur    

**casden**   
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

mgen\*

GRUPE vyv

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

# J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Floria Gueï et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

www.artiguelagence.com - 00996 - Novembre 2017 - © Hervé THOURLOUDE - Ce document est non contractuel

**FLORIA GUEÏ**  
CHAMPIONNE  
D'EUROPE DU 400M



PARTENAIRE OLYMPIQUE



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399,  
MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles  
soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN  
Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé,  
n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du  
code de la Mutualité.